Garanties applicables — dossier DE-2611

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 09/11/2026

Dégât des eaux, habitation · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Chaque garantie présentée porte sa référence au contrat du sociétaire, dans la version en vigueur À LA DATE DE SURVENANCE**, sa franchise, son plafond et la pièce du dossier qui la déclenche. **Aucune n'est présentée sans ces quatre éléments.**

Le contrat retenu

Élément	Valeur	Pourquoi il est vérifié
Contrat-type	Multirisque habitation, formule confort	—
Version applicable	**Celle en vigueur à la date de survenance**	**Ce point explique à lui seul 3 des 18 écarts retrouvés dans les dossiers clos : le contrat avait été modifié entre le sinistre et son examen**
Avenants du sociétaire	2, dont un sur le mobilier	Un avenant modifie le plafond sans changer l'intitulé de la garantie

Les trois garanties susceptibles de s'appliquer

Garantie	Référence au contrat	Franchise · plafond	Pièce du dossier qui la déclenche
Dommages aux biens immobiliers	Article 7.2 du contrat du sociétaire	150 € · 45 000 €	**Photos et devis de remise en état — présents**
Recherche de fuite	Article 7.4	0 € · 5 000 €	**Facture du plombier — présente**
Dommages au mobilier	Article 8.1, modifié par l'avenant du 03/2025	150 € · 12 000 €	**Justificatifs de valeur — ABSENTS, demande partie**

Une garantie qu'aucune pièce ne soutient est présentée comme telle, avec la pièce qui manque pour la soutenir. Elle n'est ni écartée ni retenue : elle est en attente, et le gestionnaire voit de quoi elle dépend.

Les exclusions à vérifier

Exclusion	Élément du dossier qui permet de l'écarter ou non	État
Défaut d'entretien caractérisé	Facture d'entretien de la chaudière de l'an dernier	**Écartée**
Origine en partie commune	**Ne se lit dans aucune pièce du dossier — se constate sur place**	**En attente d'expertise**
Dommage antérieur à la prise d'effet	Date de souscription, antérieure de 6 ans	Écartée

La clause à deux lectures

Lecture	Garantie qui s'appliquerait	Ce qui départage	Pièce qui trancherait

LINDBERGH FORMATION — Blue Lemon Agent — RCS Évry 817 946 114 —
Mentions légales : bluelemonagent.ai/mentions-legales

Lecture A — canalisation encastrée	Article 7.4, franchise nulle	**La position de la canalisation dans le mur**	**Rapport d'expertise**
Lecture B — canalisation apparente	Article 7.2, franchise 150 €	Même fait, deux lectures	Rapport d'expertise

> **Les deux lectures sont données, jamais lissées en une seule.** Lisser reviendrait à faire disparaître exactement l'information dont le gestionnaire a besoin pour décider — et à lui masquer qu'une décision est en train d'être prise à sa place.

Ce que cela déplace dans le service

Mesure	Avant	Après
Rapprochement du contrat et des garanties	**40 % du temps de traitement**	**8 %**
Sollicitations des 3 rédacteurs expérimentés sur le trimestre	**380**	**61** — et ce sont les vraies : les clauses ambiguës, celles où leur avis vaut de l'argent

À fixer par le service

Garanties dont la référence contractuelle doit être revue avec le juriste : _____

> **Demandez une démonstration avec vos propres documents**
> Ce document est un exemple fictif. Pour voir l'agent travailler sur vos propres documents, demandez une démonstration depuis sa fiche.
> https://bluelemonagent.ai/entreprises/cas-usage/agent-de-gestion-des-sinistres-assurance-n1

LINDBERGH FORMATION — Blue Lemon Agent — RCS Évry 817 946 114 —
Mentions légales : bluelemonagent.ai/mentions-legales

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.